

A l'admission

Un inventaire des effets personnels est réalisé. Il devra être signé par la personne référente. Pour une meilleure gestion, tout vêtement ou objet devra être marqué.

Aucun objet de valeur ne devra être laissé à la personne. Les objets de valeur peuvent être déposés à la régie de l'hôpital.

Les numéros utiles

Accueil Secrétariat 01 69 83 64 30 ou 6522

secretariat-medical.b1@aphp.fr

Fax : 01 69 83 65 37

Poste de soins UCC : 01 69 83 62 28

Poste de soins UHR : 01 69 83 65 29

Cadre de Santé : 01 69 83 64 29

Assistante sociale UCC : 01 69 23 65 84

Assistante sociale UHR : 01 69 83 64 84

Accès

Hôpital Dupuytren

1, rue Eugène Delacroix - 91210 Draveil

Standard : 01 69 83 63 63

Site internet :

<http://chu-mondor.aphp.fr/joffredupuytren/>

Si vous venez en voiture:

● Par l'autoroute A6 ou la RN7 jusqu'à Ris-Orangis

prendre la direction Draveil.

● Par la RN6 après Villeneuve-Saint-Georges direction Melun. Prendre la sortie direction Draveil-Montgeron.

Si vous venez en train:

RER C (Gare d'Austerlitz, Bibliothèque François Mitterrand)

ou RER D (Châtelet, Gare de Lyon)

descendre à Juvisy, sortie Seine (gare routière)

- Prendre les bus 13, 16 ou 17 et descendre à l'arrêt Danton ou Dupuytren
- Ligne Intervals (dessert l'hôpital de Villeneuve St Georges, Vigneux, Montgeron et Draveil) avec le RER D, descendre à Montgeron et prendre le bus jusqu'à l'arrêt Danton

Hôpital Dupuytren

Livret d'accueil



Unité Cognitivo-Comportementale Unité d'Hébergement Renforcé

Rez-de-chaussée - Bâtiment Seine

Médecin responsable : Dr Olivier VEYSSEYRE

Département Médico-Universitaire Gériatrie, Directeur Médical : Pr Olivier Henry
Service B1 – Clinique et Psychiatrie Chef de Service : Dr Eric Ballanger

Votre proche vient d'être admis au sein d'une des deux unités de prise en charge spécialisée UCC-UHR qui est intégrée dans l'unité fonctionnelle de Géro-Neuro-Psychiatrie de l'hôpital Dupuytren.

Ces unités accueillent des patients présentant une maladie d'Alzheimer ou une démence apparentée associée à des troubles du comportement perturbateurs.

Veillez trouver ci-après les principes qui contribuent au bon fonctionnement des unités. Le livret d'accueil de l'hôpital est à votre disposition en complément de ces informations spécifiques. N'hésitez pas à le demander à l'équipe.



Présentation des Unités

L'unité « Mélodie » occupe l'aile Sud du rez-de-chaussée. Elle correspond à l'UCC, proposant une prise en charge de soins de suite. Elle comporte 14 lits.

L'unité « Iris » occupe l'aile Nord du rez-de-chaussée. Elle correspond à l'UHR, proposant une prise en charge de soins de longue durée. Elle comporte 17 lits.



Circulation en UHR



Une chambre en UCC



Une chambre en UHR



Circulation en UCC

Les deux unités communicantes sont sécurisées et adaptées aux troubles spécifiques des patients accueillis. Un contrôle des accès au niveau du hall central permet d'éviter le risque d'égarement des patients. Les déambulations sont facilitées ainsi que la possibilité de sortir dans des jardins clos.



Salon des familles



Salle à manger en UCC



Salle à manger en UHR

Objectifs de ces Unités

La prise en charge spécifique, par une équipe multidisciplinaire volontaire, permet l'analyse du comportement du patient et la valorisation de ses potentialités par l'ensemble de l'équipe. Elle vise à comprendre ses troubles (caractérisation, mode de survenue, fréquence, intensité,...) et à quantifier ces derniers de façon objective et régulière.

Cette prise en charge permet la mise en oeuvre d'un projet de soins et d'un projet de vie (en UHR), individualisés. Elle tend à privilégier les mesures environnementales en adaptant le soin au patient, à mettre en place des stratégies pour éviter ou limiter la survenue de comportements perturbateurs, à favoriser une approche non-médicamenteuse et à éviter la contention chimique et physique. Ainsi les soins visent à apporter au patient un apaisement durable.

L'équipe

Médecins, infirmiers, aides-soignants, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, agents hôteliers, tous volontaires pour travailler au sein de ces deux unités visent à accompagner au mieux les patients, leur permettant d'éprouver un apaisement durable préalable à leur sortie de ces unités spécialisées.

La vie dans les Unités

Les soins

Le soignant s'adapte au rythme du soigné. Les soins (hygiène, habillage, repas...) sont effectués par l'équipe des unités.

La surveillance médicale et soignante est assurée 24h/24.

La prise en charge du patient est discutée en équipe pluridisciplinaire et périodiquement réévaluée en réunion de synthèse.

Les plus de ces Unités

Des activités individuelles ou collectives, à visée éducative, rééducative ou de réadaptation, dans des locaux dédiés (salle de stimulation, cuisine thérapeutique, salon,...) viennent enrichir et rythmer le quotidien de chaque patient. De plus, les patients de l'UHR peuvent bénéficier des animations réservées aux patients de soins de longue durée (médiation animale, animations intergénérationnelles, etc.).



Poste de soins



Salle de stimulation



Cuisine thérapeutique



Atelier cognitif



Jardin thérapeutique

Les visites :

Les visites concernant plus de deux personnes devront faire l'objet d'un accord préalable auprès de l'équipe soignante. Les visites des personnes de moins de 15 ans ne sont pas autorisées. Horaires des visites : 13h30 - 20h
L'intimité des patients et leur sérénité doivent être préservées.

Les apports externes:

Toute denrée devra être validée par les membres de l'équipe.
Tout alcool est interdit ainsi que les plantes et les bouquets de fleurs.
Tout apport de médicament est interdit.

Les promenades dans l'enceinte de l'hôpital:

Les promenades sont autorisées après demande auprès de l'équipe soignante.

Les permissions à l'extérieur de l'hôpital:

Elles nécessitent un accord médical et administratif 48 heures avant la sortie effective.